

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL d u 18 novembre 2013

PRESENTS :

Gilbert MENUT, Christiane COLOMBET, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Michel FALIZE, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Geneviève KEIFLIN, Michèle SOYER, Christian PARIS, Jean MARLIEN, Yves MARTINEZ, Nadine LABRUNERIE, Noëlle CABBILLARD, Thierry SANDRE, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Philippe SEUX, Gilles TRAHARD, Michèle PULH, Monique MOLLO GENE, Christine BARBER, Jean-François PIETROPAOLI, Stéphane WOYNAROSKI

REPRESENTES :

Marie-Ange MEYER donne pouvoir à Fabian RUINET, Michel FASNE donne pouvoir à Gilbert MENUT, Zita CONTOUR donne pouvoir à Christiane COLOMBET, Richard VUILLIEN donne pouvoir à Anne-Marie MENEY-ROLLET, Gérard LERBRET donne pouvoir à Michèle PULH, Christine RENAUDIN-JACQUES donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI

ABSENTS :

Françoise PINCHAUX, Christine PERROT, Dominique ARIBAUD, Layla ES-SADIKI

Formant la majorité des membres en exercice

Christian PARIS, a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Communications diverses

Monsieur MENUT informe les conseillers municipaux de divers sujets :

- lutte contre les plantes invasives et envahissantes et diffusion de photos sur écran.
- Un courrier de SMLH (Société des Membres de la Légion d'Honneur) signalant que le Comité a décidé de surseoir à la demande de subvention qui leur était accordée annuellement en raison de la situation économique difficile.
- Événement important organisé à Talant les 12 et 13/07/2014 : Championnat de France de doublettes (des précisions sont données par Madame MENEY ROLLET).
- Bilan sur les ventes et reventes des terrains pour la LINO avec le Conseil Général et accord sur un paiement en deux fois : 32 750 € en 2014 et 32 750 € en 2015.

Arrivée de Monsieur MARLIEN à 18 H 55

- Bilan des interventions municipales dans les écoles
- Clôture de l'enquête publique du PLU : les registres ont été signés et remis aujourd'hui au commissaire-enquêteur. Très peu d'interventions et certaines remarques ne concernent pas le PLU.
- Bilan du Grand Dijon relatif à l'observatoire des mobilités actives 2012 : document à disposition des élus durant la séance ou dans les services municipaux si besoin.
- En fin de séance : Monsieur MENUT annonce une petite surprise.
- Document sur table : liste des décisions des mois de septembre et octobre 2012.

N° des décisions	OBJET
DC-095-2013	Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame HAMIHAM
DC-096-2013	Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame GOUGELIN

DC-097-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur et Madame Julien PERROT</i>
DC-098-2013	<i>Attribution d'une concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur et Madame LACROIX</i>
DC-099-2013	<i>Attribution d'une concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur FORTUNATO</i>
DC-100-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur Michel DUFOURG</i>
DC-101-2013	<i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur LESOBRE et de Madame HUGOT</i>
DC-102-2013	<i>Renouvellement d'une concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame TIERCIN</i>
DC-103-2013	<i>Vente d'un véhicule MERCEDES FOURGON 208 D</i>
DC-104-2013	<i>Acceptation des honoraires CGBG pour le dossier Talant c/ SCI K</i>
DC-105-2013	<i>Marché public : Achat d'un véhicule 3.5 t équipé d'un bras hydraulique type polybenne pour la Ville de Talant</i>
DC-106-2013	<i>Marché public : rénovation des locaux de la Turbine</i>
DC-107-2013	<i>Marché public : création d'un square rue Paul Langevin</i>
DC-108-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Mme GALIOT</i>
DC-109-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de M.GROISON</i>
DC-110-2013	<i>Attribution de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame Danièle PINTUS née LEMBRÉZ</i>
DC-111-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame REBOUILLAT née FAIVRE</i>
DC-112-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur Jean-Pierre DEVILLEBICHOT</i>
DC-113-2013	<i>Marché public : rénovation des locaux de la Turbine</i>
DC-114-2013	<i>Révision des droits de place vente de fleurs pour l'année 2014</i>
DC-115-2013	<i>Révision des droits de place vente au déballage pour l'année 2014</i>
DC-116-2013	<i>Révision des droits d'occupation du domaine public de Monsieur Lucas</i>
DC-117-2013	<i>Révision des droits d'occupation du domaine public de Monsieur Patrigeon</i>
DC-118-2013	<i>Révision des droit d'occupation du domaine public pour Monsieur Frèrejacques</i>
DC-119-2013	<i>Révision des droits de place des commerçants forains, vente de pizzas, poulets, etc... pour l'année 2014</i>
DC-120-2013	<i>Révision des droits pour l'occupation du domaine public pour l'année 2014</i>
DC-121-2013	<i>Marché public : La Turbine - Rénovation de menuiseries extérieures</i>
DC-122-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Gabrielle MOREY née SAVEYGUERRAZ</i>

DC-123-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Mme Henriette DECLUME née MARTIN</i>
DC-124-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur Alphonse CHARVET</i>
DC-125-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Madame Hélène PARIEZ</i>
DC-126-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur Jean RAUX</i>
DC-127-2013	<i>Renouvellement de concession au cimetière de Talant - Titre de concession de Monsieur René MARECHAL</i>

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Composition d'une commission pour la vente de biens municipaux par soumission cachetée

Madame COLOMBET propose au conseil municipal de créer une commission municipale spéciale chargée d'ouvrir les enveloppes contenant les propositions des candidats à l'achat d'un bien communal et de désigner l'acquéreur du bien communal.

Arrivée de Madame ROBARDET DEGUINES à 19 H 05.

Madame COLOMBET propose que cette commission soit composée de façon identique à celle de la commission d'appel d'offres ; à savoir :

- Le président (mairie ou représentant),
- 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (5 titulaires et 5 suppléants).

Il est proposé de faire siéger les membres de la commission d'appel d'offres qui ont été désignés par la délibération N° 20100081 du 26 juin 2010.

Cette commission aura un caractère permanent et sera compétente pour toutes les procédures de vente par soumission cachetée de la Ville de Talant.

La commission Vie de la Cité du 12 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- accepté la création de cette commission spéciale pour la vente de biens municipaux par soumission cachetée,
- autorisé la commission à désigner l'acquéreur du bien communal,
- désigné pour la commission les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christiane COLOMBET	Gilles TRAHARD
Michel FALIZE	Christine PERROT
Fabian RUINET	Richard VUILLIEN
Zita CONTOUR	Yves MARTINEZ
Monique MOLLO GENE	Christine BARBER

- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Subvention exceptionnelle à une association culturelle

Madame LABRUNERIE rappelle que le Conseil Municipal a voté le 18 décembre 2012 le budget primitif 2013 qui comprenait un montant de subventions au profit des associations relevant de la délégation animation culturelle et vie associative.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Des demandes motivées ont été enregistrées. La nature des projets présentés offrent un réel intérêt et entrent dans les actions que la commune peut légalement aider.

La commission Vie de la Cité du 12 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association suivante :
World Sacred Music
Pour l'organisation de la 12^{ème} édition du festival World Sacred Music **1 000 euros**
- mandaté Monsieur Le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire
- Les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Mise à jour de l'autorisation de programme et de crédits de paiement de la rénovation urbaine à Talant

Monsieur RUINET rappelle le principe de la gestion des investissements en mode AP/CP :

Définition de l'AP/CP :

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel d'équipement.

Le Crédit de Paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Les engagements comptables des opérations étant pluriannuels, il n'est pas opportun de gérer l'ensemble des crédits de l'année N-1, non consommés et engagés juridiquement, en reports. Il est ainsi proposé de repenser régulièrement le phasage de l'ensemble des crédits de paiement pour le mettre en concordance avec le phasage opérationnel.

Nous arrivons à la fin de la réalisation des travaux de rénovation urbaine. Les résultats des marchés publics et des études lancés sont désormais connus et il convient de recalculer les crédits dans le temps comme dans les montants consacrés à chaque opération. **Seules des opérations gérées en AP-CP sont concernées par des modifications lors de cette mise à jour.**

Il vous est tout d'abord proposé un nouveau redéploiement de crédits de l'opération voiries et aires de stationnement publiques vers l'opération Turbine à hauteur de 50 000 € (crédits prévus

auparavant sur 2013). Les coûts des travaux à réaliser ont été affinés et cela nécessite de répartir différemment les enveloppes entre ces deux opérations pour réaliser le programme décidé. Cette enveloppe de crédits supplémentaires sur l'opération aménagement des locaux de la Turbine est répartie pour moitié sur les crédits de paiement 2013 et pour l'autre moitié sur 2014.

Ensuite, certains crédits prévus en 2013 ne seront dépensés qu'en 2014 et sont transférés dès la décision modificative N°2 de l'exercice 2013:

- Plan Lumière : 50 277 €
- Voiries et aires de stationnement publiques : 150 000 €

Pour les **recettes gérées en AP-CP**, des crédits prévus à tort sur 2013 sont supprimés pour l'opération Médiane 1^{ère} tranche (180 000 €).

Le phasage et la volumétrie de chaque opération ont été détaillés.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Monsieur WOYNAROSKI rappelle que le groupe Vivre Talant s'était abstenu en décembre 2012 et des réserves avaient été émises à propos de la Turbine. Le groupe avait voté la modification de l'AP-CP en juin 2013 et compte tenu de ce rappel il votera également pour aujourd'hui.

La commission Finances et Vie Economique du 7 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- décidé de voter l'actualisation de la répartition des Crédits de Paiement figurant dans les tableaux présentés,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire
- constaté que les crédits sont prévus selon ce phasage au projet de décision modificative N°2 pour 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Décision modificative N°2 pour l'exercice 2013

Monsieur RUINET présente au Conseil Municipal la deuxième décision modificative du budget 2013.

Cette décision augmente de 30 000 € la **section de fonctionnement** :

- pour diverses publications (6 000 €) ;
- pour financer les charges de la restauration scolaire (+11 000 € dont 9 950 € équilibrés par le redéploiement de crédits à l'intérieur du service) ;
- pour la gestion des admissions en non-valeur (14 000 €) ;
- pour permettre la non capitalisation des intérêts d'emprunts de la période de mobilisation du second prêt rénovation urbaine (+ 15 000 €) ;
- pour verser la part complémentaire de la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (+ 6 642 €) ;
- en réduisant l'enveloppe de dépenses imprévues de 12 692 € en abondant les recettes liées aux travaux en régie de 30 000 €.

La **section d'investissement** augmente de **854 553 €** dont 39 553 € de travaux, le reste étant constitué d'écritures comptables:

- pour enregistrer un dégrèvement de taxe locale d'équipement (+ 2 630 €) ;
- pour la réalisation du programme d'équipement 2013 des espaces publics et des bâtiments (+ 260 000 € en dépenses et +141 000 € en recettes) ;
- pour l'achat d'équipements de restauration scolaire (+2 200 €) ;

- financés par la diminution des crédits annuels de rénovation urbaine de 225 277 € en dépenses pour 180 000 € en recettes pour coller au rythme d'exécution des travaux ;
- équilibrés par une recette prévisionnelle supplémentaire de FCTVA (+10 000 €) et un emprunt (+68 553 €) ;
- pour réaliser des écritures de frais d'études à hauteur de 815 000 €, somme inscrite à l'identique en dépenses et en recettes.

Cette décision modificative est détaillée selon le document qui a été présenté.

Monsieur WOYNAROSKI demande des précisions sur la bibliothèque éphémère, sujet qui n'a pas été évoqué en commission Culture. Madame SOYER répond que la bibliothèque se déplacera dans la nouvelle salle Michelet à compter du 3 décembre 2013 pour 3 semaines.

Monsieur WOYNAROSKI demande des explications sur la somme de 14 000 € figurant en admission en non-valeur mais précise qu'il n'est pas question de cibler l'association concernée. Monsieur RUINET répond qu'il s'agit effectivement de difficultés financières d'une association qui est en redressement judiciaire. Pour trouver une solution, on a effectivement prévu de perdre 12 000 € et on prépare une nouvelle convention avec cette association.

La Commission Finances et Vie Economique du 7 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la Décision Modificative n° 2 du budget 2013,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur RUINET indique que Madame le Receveur Municipal propose l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 1 609,69 €

Ces dettes sont liées à diverses situations indiquées dans le tableau qui a été présenté :

- Solde de dette trop faible par rapport aux frais de recouvrement,
- Décès d'un redevable,
- Refus de poursuite de la Mairie suite à l'examen des situations des familles par les services du CCAS.

Ces admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandatement au compte 6541 "Créances admises en non-valeur" sur les crédits inscrits au budget communal.

Par ailleurs, vous êtes informés qu'un montant de 104,94 € de créances éteintes suite à des décisions des tribunaux pour des problèmes de surendettement sera mandaté au compte 6542 « Créances éteintes ».

Considérant les justifications produites par le comptable,

La commission Finances et Vie Economique du 7 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- admis en non-valeur les créances figurant sur le tableau qui a été présenté pour un montant total de 1 609,69 €.
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire,
- les crédits ont été inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Orientations budgétaires 2014

Monsieur RUINET présente :

I. Le contexte national politique et économique dont dépend le projet de budget pour 2014

1. Un contexte socio-économique difficile et incertain

La préparation du budget 2014 s'inscrit dans un contexte économique et social dégressif qui aura des conséquences sur les charges auxquelles la ville et le CCAS devront faire face en 2014.

La **croissance économique** étant proche de zéro en 2012 et 2013, les embellies annoncées, si elles se réalisent, ne permettront pas d'atteindre immédiatement une situation sociale meilleure. Les chiffres importants du chômage n'épargnant pas la ville, il faudra en 2014 continuer à faire face, à travers le CCAS notamment, à des demandes d'aide accrues.

Les prévisions économiques du projet de loi de finances pour 2014 ont été revues à la baisse depuis les orientations budgétaires définies au printemps :

Tableau 1 : Prévisions économiques 2013-2014 (Variation en volume en %, sauf indication contraire)			
	2012	2013	2014
PIB France	0,0	0,1	0,9
Demande mondiale adressée à la France	0,9	0,7	4,8
Indice des prix à la consommation en France	2,0	0,9	1,3
PIB Monde	3,2	2,9	3,7
PIB États-Unis	2,8	1,4	2,6
PIB Zone euro	-0,6	-0,5	1,0
Taux de change EUR/USD	1,29	1,31	1,32
Prix du Brent en USD	112	108	109

Source : *Projet de loi de finances pour 2014 - annexe 1 - Perspectives économiques*

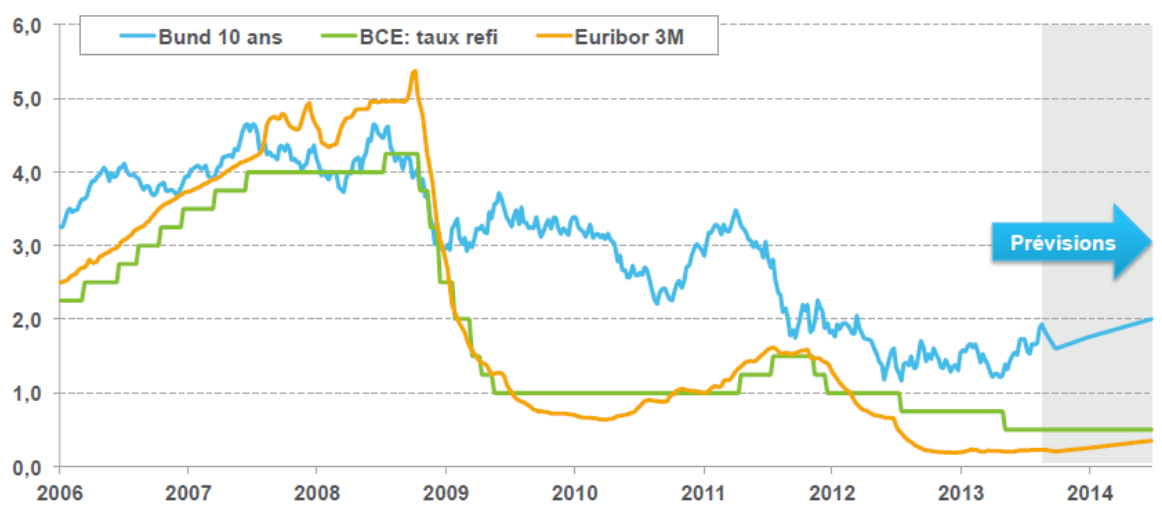
Quant à l'**inflation** qui diminue la capacité de dépenses courantes de la ville, après une accalmie liée à la faiblesse de l'activité économique, une légère hausse est possible. Une attention particulière devra être portée sur l'évolution du prix de l'énergie après la forte progression de la période 2009-2013 (pour les communes¹ : +10,7% sur les carburants et combustibles et +5,9% sur l'eau, le gaz et l'électricité en 2012). Malgré les hausses du prix de l'électricité validées, dans l'ensemble, sur 2014, les prix de l'énergie ne devraient pas flamber. Cela s'explique notamment par l'appréciation de l'euro face au dollar et par une stabilité du prix du Brent. Notons également que certains secteurs connaissent du fait de la concurrence et des évolutions technologiques, des diminutions de coût (les dépenses de télécommunication (-6,6% en 2012¹) et de matériel informatique (-5,6% en 2012¹)).

1

Les données relatives aux prix des dépenses communales proviennent des études conjointes de l'association des maires de France et de la Banque Postale qui a repris le groupe d'analyse de Dexia (dernière publication en avril 2013).

Concernant les **coûts des emprunts bancaires** qui sont une composante importante des charges de fonctionnement des collectivités locales, il n'y a pas de gros risques inflationnistes. Les marges pratiquées par les banques pour les nouveaux emprunts se situent sur une tendance baissière début 2013 mais restent trois à quatre fois plus élevés que fin 2009-début 2010. L'abondance d'offres d'emprunts à destination des collectivités ne fait plus craindre de carence de financement mais seules les collectivités attestant d'une bonne santé financière peuvent se financer à des tarifs abordables. Pour les anciens emprunts basés sur des taux variables, les taux d'intérêts sont maintenus à des niveaux bas et les perspectives 2014 restent favorables.

Zone euro : taux d'intérêt (en %)



Source : Finance active et consensus Reuters

Une nouvelle baisse du taux de refinancement de la BCE a surpris les économistes le 7 novembre 2013, ce qui montre que les prévisions de ce graphique s'avèrent déjà fausses.

Le tableau économique étant esquissé, il convient désormais de dessiner les contours des politiques gouvernementales en cours de mise en œuvre, dont les conséquences sont plus importantes et directes sur les finances communales.

2. Les principales dispositions législatives débattues dans le cadre des discussions budgétaires au parlement

- La contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques

La baisse des concours financiers de l'Etat est annoncée depuis un an. En juillet 2013, les associations de collectivités locales ont conclu avec l'Etat un « pacte de confiance et de responsabilité » permettant de définir quelle sera la part de chaque strate de collectivité locale à l'effort de redressement des finances publiques. Cette contribution est fixée globalement pour 2013 à 1,5Md d'euros avec un nouveau pallier à même hauteur prévu pour 2014. Le bloc communal qui regroupe le plus grand nombre de structures prendra 56% à sa charge ce qui représente pour les communes environ 7% de la dotation forfaitaire 2013.

Ensuite, la répartition entre les communes et les EPCI est déterminée en fonction de la part respective de ces collectivités dans les recettes réelles de fonctionnement en 2011, ce qui donne une charge de 588 millions d'euros pour l'ensemble des communes françaises (30% à la charge des EPCI et 70% pour les communes). Actuellement, la contribution est estimée pour chaque commune à 0,752% de ses recettes réelles de fonctionnement mais les règles de calcul restent à préciser.

- La mise en œuvre de la péréquation

- La péréquation verticale dans le cadre des dotations d'Etat

Les dotations de solidarité urbaine ou rurale et la dotation nationale de péréquation sont réévaluées. La dotation de solidarité urbaine progresserait de 60 millions d'euros (soit 4% pour l'enveloppe

globale contre une masse de 120M€ en 2013) et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euro (de l'ordre de 2%). La Ville de Talant bénéficie de ces deux financements mais il est à ce stade impossible de faire des calculs précis pour Talant.

Ce qui sera gagné sur cette part est financé par des minorations d'autres ressources de la Dotation Globale de Fonctionnement pour lesquelles Talant est concerné.

Pour maintenir l'enveloppe globale de Dotation Globale de Fonctionnement constante (malgré la hausse de péréquation) et pour compenser la hausse mécanique de la dotation de base de la DGF du fait de la croissance de la population nationale constatée au dernier recensement, un prélèvement sera fait sur les compensations de part salaire et le complément de garantie. Depuis 2013, le complément de garantie de Talant diminue déjà.

- La politique de la ville dans le cadre des subventions

La politique de la ville de l'Etat est en cours de redéfinition depuis quelques années. Le quartier du Belvédère resterait pour l'instant dans le périmètre de cette politique mais alors que l'enveloppe de crédits dédiés fond, le nombre de quartiers qui devait diminuer drastiquement resterait finalement assez stable. Un projet de loi a été déposé en juillet par le gouvernement, sa discussion n'a pas encore débuté, des éléments d'information complémentaire devraient être connus fin 2014.

- La péréquation horizontale nationale dans le cadre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

La solidarité nationale entre collectivités locales (horizontalement) continue sa montée en puissance à travers le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Comme prévu dès le projet de loi de finances pour 2012, le FPIC passera à 570 millions d'euros en 2014, soit un coefficient multiplicateur de 1,58 par rapport à 2013 contre 2,4 en 2013 par rapport à 2012. Il faudra attendre les calculs en milieu d'année 2014, pour savoir quelle sera la contribution de Talant à ce fond. Rappelons que dans un premier temps, des critères permettent de déterminer quelles sont les structures intercommunales (ou communes isolées) bénéficiaires ou contributrices au FPIC, qu'ensuite un montant est calculé puis réparti entre les communes membres de l'intercommunalité. En 2013, le Grand Dijon était contributeur et compte tenu de l'évolution des critères et des situations respectives de chaque collectivité, le versement de l'ensemble intercommunal a cru plus rapidement que l'enveloppe nationale. Les prévisions précises de versement de Talant au FPIC sont donc, à ce stade, très aléatoires.

- La péréquation horizontale locale dans le cadre des intercommunalités

L'acte III de la décentralisation tel qu'il a été conçu à l'origine et actuellement en cours de discussion est axé sur le renforcement de l'intercommunalité. Déjà à travers le FPIC, la notion de richesse n'est plus vue à l'échelle communale mais sur le périmètre de l'intercommunalité, les contributions de chacun étant ensuite réparties en fonction des richesses communales. Cette nouvelle réforme des collectivités locales doit inciter à plus de solidarité intercommunale et à la mise en œuvre d'actions mutualisées. Dans ce cadre et en cas de nouveaux transferts de compétence des communes vers les intercommunalités, le pacte communautaire sera obligatoirement rediscuté. L'échéance n'est pas encore connue mais le montant des dotations de solidarité communautaire et des attributions de compensation sera certainement rapidement redéfini sur le périmètre du Grand Dijon.

o Les collectivités concernées par certaines mesures fiscales

Pour financer les crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) auprès des entreprises, les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) seront globalement augmentés à compter de 2014. Ainsi, une nouvelle charge pèsera sur les dépenses des collectivités locales.

Notons que le taux de reversement du Fonds de Compensation de la TVA, serait revu à la hausse dès 2014 (15,761% au lieu de 15,482%). Ce fonds permettant le reversement partiel de la TVA sur les investissements taxés à 19,6% (20% en 2014) pour les collectivités locales, il est assez logique que la hausse de TVA soit compensée.

D'autres charges nouvelles liées aux réformes vont toucher les finances communales.

3. La mise en œuvre de réformes impactant les dépenses communales

o *Sur les charges patronales*

- *En termes de cotisations :*

L'augmentation des prélèvements retraite, tant en cotisation salariale que patronale, actée à l'occasion des réformes des retraites de 2010 et 2012, se poursuit dans les différents régimes concernant les agents municipaux.

Tout d'abord pour la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), régime spécial qui concerne une large majorité des personnels municipaux, qui verra sa cotisation patronale s'élever de 1,4 point au 1^{er} janvier 2014 dans le prolongement d'une précédente hausse similaire sur l'année 2013.

Pour les autres agents dépendant du Régime Général de la Sécurité sociale, la cotisation vieillesse plafonnée augmentera également de 0,1 point au 1^{er} janvier 2014, pour les salariés comme pour la collectivité. De même, la cotisation IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques), complémentaire spécifique propre à ces agents relevant du régime général, évoluera également de 0,1 point au 1^{er} janvier 2014 en part salariale, et de 0,15 point en part patronale.

D'autres réévaluations sont actuellement en cours de discussion, au titre de la prochaine réforme des retraites, ou de l'adoption des lois de financement pour 2014.

- *En termes de traitements :*

La réforme de la grille de catégorie C, catégorie de personnels majoritaire dans la Fonction publique territoriale, se finalise. Les conditions d'avancement et de rémunération d'un certain nombre d'agents de la Ville de Talant vont être modifiées, dès le début d'année 2014, ce qui aura des conséquences non négligeables sur les dépenses consacrées au personnel. Par ailleurs, le budget communal doit prendre en compte « l'effet report » des revalorisations des carrières des catégories B, actées de manière échelonnée tout au long des trois dernières années, ainsi que l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) qui pèse mécaniquement sur le budget du personnel.

o *Pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires*

Les conditions exactes de la réforme des rythmes scolaires ne sont pas encore définies. Il convient de prendre le temps de l'analyse des premières expérimentations, de construire un projet structuré pour les écoliers Talantais et de mobiliser les ressources nécessaires. Mais si cette mise en œuvre s'avère incontournable, elle aura un coût de l'ordre de 100 000€ à 150 000€ par an que le budget 2014 devra intégrer, sur quelques mois au moins.

II. La situation financière de Talant et les principales orientations budgétaires pour 2014

1. Les équilibres de gestion

Différents indicateurs démontrent que, malgré les baisses de ressources imposées par l'état, la santé financière de la ville est sauvegardée. La maîtrise des postes de dépenses a permis d'adapter l'action aux capacités financières. Le niveau d'épargne est ainsi maintenu.

- **La maîtrise des dépenses:**

En 2012 par rapport à 2011, les postes liés aux **achats** ont progressé globalement de 7%. Sur l'énergie mais aussi l'alimentation qui sont des besoins importants pour la Ville, en 2012 les prix se sont envolés. Ainsi, il faut noter que sans les recherches de maîtrise

d'énergie ou de bonne gestion des quantités commandées (restauration scolaire, limitation des achats de papier...), les hausses de budget auraient été bien plus importantes. De même, certains investissements ont été réalisés pour limiter en 2012 ou en 2013 les **coûts de fonctionnement** (bâtiments, liaisons informatiques, véhicules...). En matière d'entretien des espaces verts, la gestion différenciée a permis depuis 2011 une baisse des dépenses.

Sur les **charges de personnel**, une étude de l'Association des Maires de France et de La Banque Postale évalue l'effet inflation à 2% pour 2012. Même s'il n'y a pas eu de revalorisation du point d'indice d'autres charges se sont ajoutées (glissement vieillesse technicité...). A Talant, les charges de personnel constatées au compte administratif n'ont augmenté que de 1,76% en 2012.

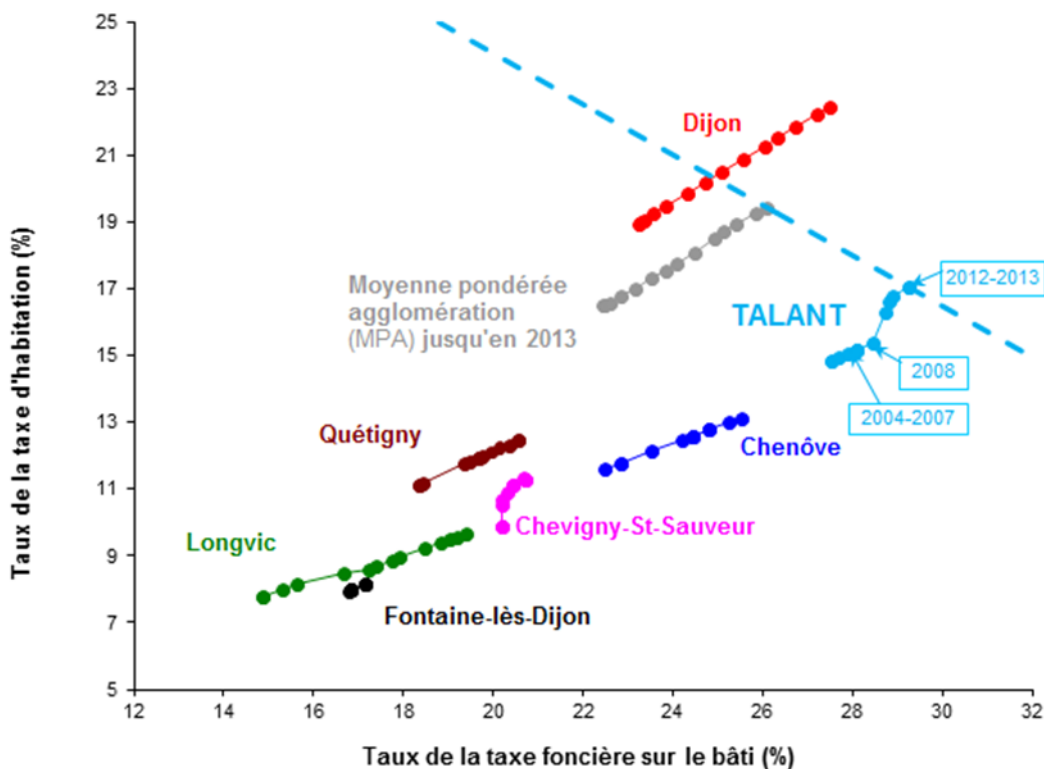
En matière de **frais financiers**, la ville de Talant ayant un encours de dette composé pour près de la moitié de taux variables, elle bénéficie pleinement de la conjoncture favorable des indices de taux faibles. La dette est suivie et a été bien renégociée par le passé pour être peu coûteuse. En 2012, les frais financiers ont diminué de près de 15%.

Cette gestion rigoureuse est indispensable pour mettre le volet dépense en cohérence avec le volet recette qui n'est pas totalement maîtrisable.

– **La recherche de financement à hauteur des dépenses pour ne pas détériorer les finances**

Certaines recettes ont drastiquement diminué depuis plusieurs années, ainsi malgré la diminution des dépenses, il a également fallu progressivement augmenter les impôts pour équilibrer les comptes. Cet effort des contribuables a payé puisqu'en 2013, il n'a pas été nécessaire de modifier, pour la Ville de Talant, les taux d'imposition.

L'évolution des taux de fiscalité de l'agglomération de 2000 à 2013
Le dernier point correspond à 2013



--- droite des divers taux permettant un produit équivalent aux taux proposés en 2013

Les principales diminutions de recettes concernent **les droits de mutation** (-141K€ en 2012 par rapport à 2011), les **dotations** (-18K€ en 2012) et ces baisses se poursuivent en 2013 (diminution de 51K€ de la dotation forfaitaire de la DGF en 2013).

En balance, les **recettes usagers** ont progressé de 42K€ entre 2011 et 2012, du fait de l'augmentation des inscriptions sur la restauration scolaire principalement, et le **produit des impôts directs locaux** de 222K€ sur la même période.

– **Des ratios d'épargne sauvegardés**

Ainsi, l'épargne de gestion (épargne avant toute annuité de dette) est quasiment stable (-0,64%). Cet indicateur démontre que les dépenses courantes sont en cohérence avec les recettes de fonctionnement.

Les autres ratios d'épargne introduisent les remboursements de la dette. Du fait de la diminution des charges d'intérêts (conjuncture économique) et du remboursement en capital de la dette (cycle de vie des emprunts) en 2012, l'épargne nette augmente de 11% en un an. **Cette épargne est l'autofinancement que la ville dégage volontairement pour investir sans se réendetter.**

– **Perspective 2014 sur la section de fonctionnement :**

▪ **Dépenses**

Pour 2014, en dehors des réformes déjà évoquées (cotisations retraite, réforme de la catégorie C, rythmes scolaires, augmentation de TVA et du FPIC...), d'autres charges devront être intégrées dans le budget.

Du fait de la nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la **petite enfance**, les structures municipales d'accueil de la petite enfance devront désormais prendre en charge les couches et l'ensemble des frais nécessaires à l'accueil du jeune enfant dans la structure (lait, goûters).

Sur la **restauration scolaire**, hors réforme des rythmes scolaires, les effectifs continuent de croître (repas et équipements supplémentaires à financer).

▪ **Ressources**

La baisse des dotations est inéluctable, les causes vous ont été précédemment décrites. Pour les autres financements, il conviendra de chercher le **maintien de toutes les subventions et participations** par des accords avec les différents partenaires financiers (CAF, Conseil Général, Région...). Mais les mécanismes de calcul des prestations versées par la CAF devraient évoluer dans les nouvelles conventions négociées et le risque est que cela ne soit pas favorable aux finances communales.

Du côté des **participations des usagers**, une augmentation des tarifs cohérente avec l'inflation sera proposée.

Il n'est actuellement pas envisagé d'augmenter les **taux de fiscalité** à Talant en 2014 mais la décision ne sera prise définitivement qu'à la connaissance des niveaux exacts de dotations à percevoir.

Malgré des perspectives 2014 difficiles en termes de dépenses comme de recettes, il conviendra de **garder une capacité d'autofinancement** pour investir ; en gestion courante ou en investissement, les bons niveaux d'épargne constitués permettront d'atténuer les chocs financiers liés aux réformes en cours.

2. Le bilan des investissements et les perspectives

- **dépenses**

Depuis 2003, une politique volontariste d'investissement a permis de remettre à niveau et de développer le patrimoine communal.

De **gros programmes** ont été menés :

- construction de la bibliothèque multimédia
- rénovation de l'espace Brassens

- aménagement de la Maison du Chapitre

Les crédits consacrés à la **rénovation des bâtiments** (écoles, centre technique municipal, gymnases...) **et de l'éclairage public** ont permis d'améliorer les performances énergétique et d'en maîtriser le coût de fonctionnement. Un suivi et un entretien régulier du patrimoine communal a été assuré.

La mise en œuvre de la **convention ANRU** a permis de rénover ou de reconstruire des équipements publics d'ampleur sur le quartier du Belvédère (Mennetrier, Turbine), de modifier des espaces publics (Médiane, ensemble de la voirie du quartier) et d'améliorer l'habitat (versement de subventions aux bailleurs sociaux). Ces investissements importants ont bénéficié de cofinancements permettant de minimiser les coûts pour les Talantais. La participation des finances communales à la rénovation de l'ensemble du quartier du belvédère (bailleurs sociaux compris) est au final de l'ordre de 30%.

Tout en menant cette rénovation urbaine, la Ville a continué d'investir dans d'autres secteurs. **Toutes les écoles** connaissent successivement des rénovations, soit de cour de récréation, soit de menuiseries, soit de toiture, soit de façade ou encore de classes ou de salles de restauration.

Pour la **gestion des eaux pluviales**, la recherche de cofinancements a conduit à la réalisation de bassins de rétentions, tout en atténuant la charge budgétaire pour les contribuables.

De plus, depuis 2003, avec une nouvelle accentuation en 2013 après l'aboutissement des opérations de rénovation urbaine, **les rues et trottoirs** de la ville ont été traités permettant leur remise en état. Les rues du quartier du Belvédère ont été gérées en décalage dans le cadre de la rénovation urbaine.

Des travaux **d'enfouissement** des réseaux ont été réalisés en concordance, dès que l'occasion s'en présentait dans des rues communales ou départementales (boulevard de Troyes). La ville de Talant présente ainsi un taux inégalé en Côte d'Or de plus de 95% d'enfouissement de ses réseaux aériens.

Avec l'achat de l'ensemble immobilier appartenant à la Croix-Rouge en 2008, débutait le développement du **quartier Libération**. Achevée cette année, cette opération donne à des opérateurs privés et associatifs des équipements leur permettant de développer des activités attractives pour la ville à destination des aînés et des familles notamment. Les services municipaux sont également présents à travers la nouvelle salle municipale Michelet très bientôt opérationnelle.

Comme globalement nos recettes n'ont pas explosé, volontairement des ressources fiscales et de la dette ont été mobilisées à titre exceptionnel pour financer cette remise à jour et cela tout en sachant que cet effort ne pourrait se continuer au-delà de 10 ans.

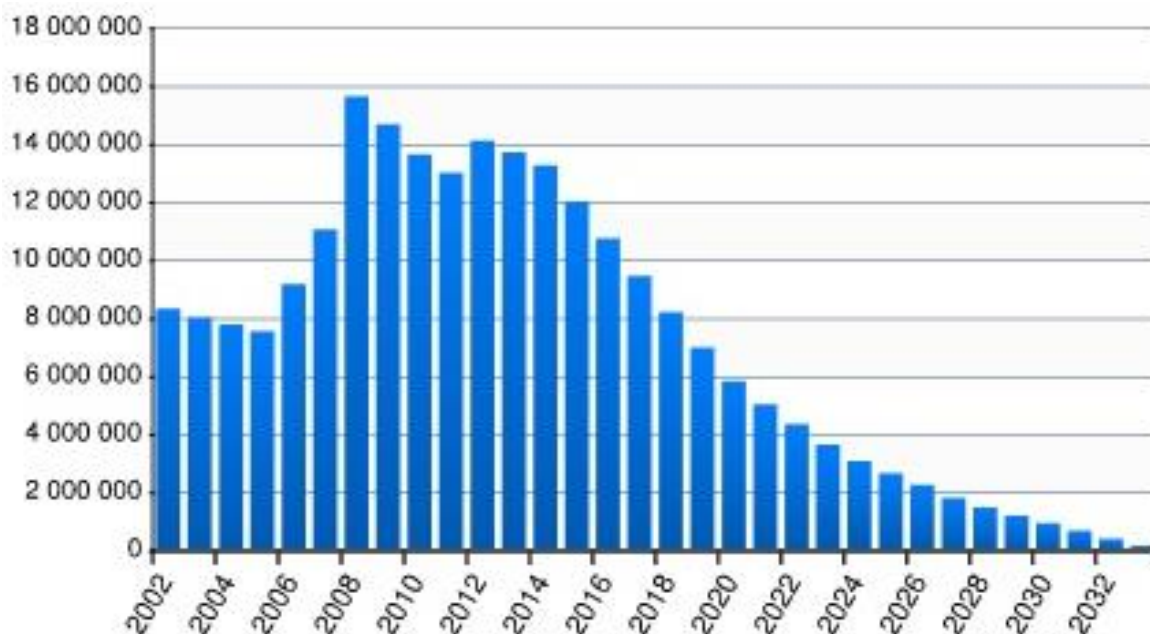
- recettes

Tous ces investissements ont été financés par la recherche systématique de **subventions** pour tous les projets municipaux. Grâce à la qualité de ceux-ci, à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise et à une conjoncture financière favorable, les taux de financement externes ont pu parfois être importants.

D'autres ressources ont été mobilisées. Il y a eu quelques **cessions immobilières** notamment dans le cadre du développement du quartier Libération mais surtout la constitution d'un **autofinancement** dégagé des ressources de fonctionnement. La constitution rigoureuse des dépenses annuelles **d'amortissement** déploie une ressource de l'ordre de 1,8M€ pour l'investissement. De plus, une partie du résultat de fonctionnement a été régulièrement et volontairement affectée au financement des investissements.

Par ailleurs, des **emprunts** ont été souscrits pour étaler la charge des équipements dans le temps et financer les gros volumes annuels de travaux. Mais ce recours au financement bancaire est resté maîtrisé. Le capital restant dû a diminué entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2013, passant de 15,6M€ à 13,7M€, après une augmentation avant 2008.

Evolution de l'encours de dette au 1er janvier de l'année



- perspectives

Pour les prochaines années, l'objectif est dans l'immédiat de **continuer ce désendettement**. Rappelons que la dette même peu coûteuse implique des charges sur la section de fonctionnement. Les équilibres de fonctionnement étant tendus, il ne faut pas les alourdir d'avantage avec une charge excessive.

Par conséquent, les niveaux d'investissement devraient diminuer et se situer au niveau de l'autofinancement, amélioré des éventuelles subventions. Un recours à l'emprunt inférieur au niveau de remboursement de la dette sera parfois envisageable et permettrait de continuer le désendettement mais il sera très limité.

La diminution des dépenses d'équipement des prochaines années est prévue depuis longtemps après les actions exceptionnelles d'équipement menées. Elle a été anticipée puisque les investissements réalisés sont durables et cohérents avec les logiques de bonne gestion du patrimoine communal (gestion de l'énergie, correspondaient à des besoins réels...). Mais pour autant, des crédits seront maintenus pour éviter toute dégradation de la situation patrimoniale.

3. Une situation financière solide:

Les caps de 2014 et 2015 seront difficiles à franchir du fait des diminutions de financement de l'Etat et de la difficulté de recourir à l'impôt local avec une population économiquement affaiblie, à Talant comme ailleurs. Mais la bonne gestion a permis de ne pas dégrader les finances et les bases sont solides pour appréhender l'avenir avec plus de confiance que d'autres.

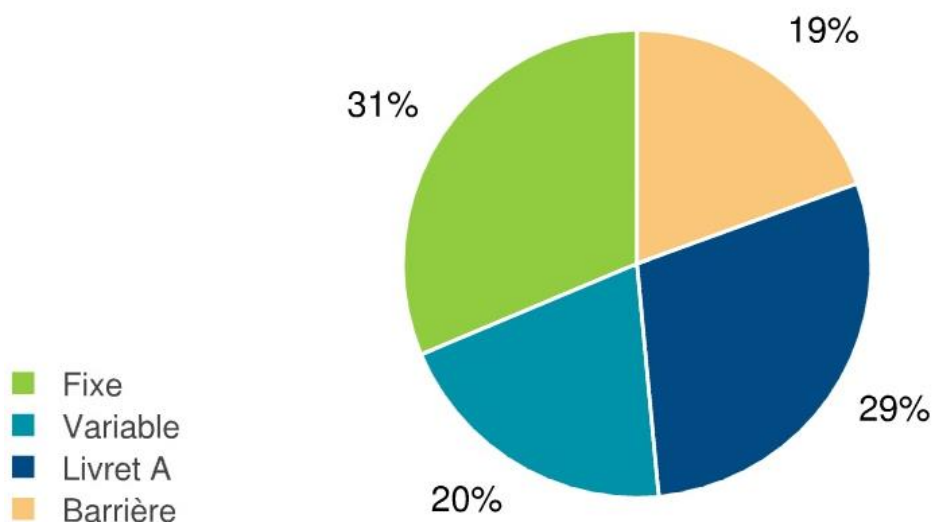
L'évolution de l'**épargne** est favorable et permet un remboursement de la dette dans de bonnes conditions. Si la ville consacrait toute son épargne brute au remboursement de la dette, il lui faudrait désormais un peu moins de 6 ans pour porter son encours à zéro (chiffres 2012).

Les **ratios de rigidité des charges** démontrent un potentiel de la collectivité à adapter ses dépenses à ses ressources. Les frais de personnels, dépenses dites rigides, sont inférieurs à ceux de la strate en euros par habitant comme en part dans les charges de

fonctionnement. Malgré un encours de dette plus élevé que la moyenne de la strate, les frais financiers de Talant restent tout de même inférieurs à ceux de la strate, cela montre que l'encours de dette ne réduit pas les marges de manœuvre financières de la ville et n'handicape pas particulièrement les budgets futurs.

Cela s'explique par une **dette** de bonne qualité grâce une gestion partenariale très active. Elle est **saine** et n'est pas une menace à Talant car elle n'est pas composée d'emprunts toxiques. Elle est **diversifiée** entre taux fixes et taux variables, ce qui permet de saisir les opportunités actuelles d'un marché financier aux taux faibles (sur les emprunts variables), tout en garantissant l'encours d'une éventuelle remontée des taux d'intérêts.

Composition de la dette au 07/11/2013



Le taux moyen pratiqué sur l'encours est de 2,66% avec des taux allant de 4,65% à 0,13% (au 07/11/2013), cette dette est également **peu coûteuse**.

Après une phase active d'une dizaine d'années d'investissements forts, la crise et le désengagement de l'Etat ont changé la donne.

Pour compenser les baisses de dotations de l'Etat, la vaste campagne d'économies engagée depuis plusieurs années avec des investissements valorisant cette démarche, va se poursuivre.

Pour maintenir le recours à l'emprunt et à la pression fiscale à zéro, le niveau d'investissement fixé pour les prochaines années sera en retrait assez significatif, d'une part parce que cela était prévu et d'autre part parce que les charges non financées augmentent.

L'activité sera maintenue autant que faire se peut sauf si d'autres mauvaises nouvelles viennent aggraver le bilan sombre actuel.

Monsieur MENUT remercie Monsieur RUINET pour cette présentation claire et assez exhaustive et confirme que la majorité a bien maintenu sa politique d'investissement mais que l'on arrive à un moment où la situation est particulièrement difficile. Il rappelle que les charges de fonctionnement sont tout à fait tenues et contrôlées. On arrive au bout d'une

logique qu'il faut maintenir. Il faut éviter le dérapage des dépenses et tenir compte de la diminution des engagements de l'Etat. On se retrouve devant des équations difficiles.

Puis Monsieur MENUT donne la parole à Monsieur WOYNAROSKI.

Monsieur WOYNAROSKI pour le groupe « Vivre Talant » déclare :

Nous venons d'entendre, de la part de M. l'adjoint aux finances, un véritable réquisitoire contre la politique gouvernementale, truffé d'éléments de langage entendus, ressassés, rabâchés ces dernières semaines par l'opposition nationale, à tel point que nous aurions pu nous croire dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ou du Sénat... Mais, nous sommes bien à Talant, au Conseil municipal, pour débattre des orientations budgétaires de notre commune. Il est loin le temps où, dans ce conseil, il était quasiment interdit (par exemple dans les vœux) de traiter de questions, de problèmes qui n'étaient pas strictement municipaux. Mais ça c'était avant !

Vous avez exposé vos chiffres et vos arguments, nous allons vous en donner d'autres et surtout faire quelques rappels car il semblerait que vous ayez la mémoire bien courte et bien sélective.

1 – CONTEXTE NATIONAL

Nous le disons depuis longtemps : le budget de Talant ne peut pas se concevoir indépendamment du contexte national. Le chômage (encore trop élevé), la précarité grandissante dans laquelle vivent de plus en plus de nos concitoyens sont des réalités que nous devons prendre en compte, en particulier dans les orientations du futur budget du CCAS.

Ce contexte national, complexe, difficile est le résultat d'une histoire de 10 ans et d'une gestion qu'il n'est pas possible d'ignorer et qu'il faut rappeler. Entre 2002 et 2012 :

- augmentation du nombre de chômeurs (plus un million)
- perte de 750 000 emplois industriels (soit 75 000 par an)
- augmentation de la charge annuelle de la dette de près de 50 Mds€
- augmentation de l'endettement public qui est passé de 900 à 1800 Mds€

Tout cela, c'est aussi la réalité nationale, ça s'appelle le bilan de 10 années de gestion de gouvernements que vous avez soutenus.

Il faut aussi rappeler d'autres chiffres, ceux du quinquennat 2007 – 2012, cinq ans pendant lesquels :

- les déficits publics ont toujours été au-dessus de 5% du PIB
- la dette publique a augmenté de 600 Mds€ et est passée de 68 à 90% du PIB
- les prélèvements obligatoires sont passés de 43 à 45% du PIB

En matière budgétaire, le gouvernement Fillon a laissé une situation des finances publiques dramatique et cela devrait vous amener à un peu plus de modestie dans la critique. Et qu'on ne vienne pas nous dire que tout est uniquement de la faute de la crise, car comme la Cour des comptes l'avait dit en 2011 : 75% du déficit de l'Etat était lié aux politiques et choix gouvernementaux (la loi TEPA, le bouclier fiscal...) et 25% à la crise...

Donc, pour apurer ces comptes, assainir la situation de nos finances publiques et financer d'autres priorités il est nécessaire encore une fois, en 2014, de faire des efforts, des économies pour réduire les déficits publics et la dette

Et cela passe, entre autre, par une diminution des dotations aux collectivités. Après le gel des dotations, instauré depuis 2011 par le gouvernement Fillon (et à l'époque vous n'avez rien dit...), ce sont effectivement deux baisses qui sont programmées pour 2014 et 2015 : soit au total une diminution de l'enveloppe des dotations de 3 Mds€ en 2 ans. 3 Mds€ et pas 10... En effet, si le projet du précédent gouvernement s'était appliqué, la baisse des dotations aux collectivités aurait été de 2 Mds€ par an, pendant 5 ans...

A l'époque où ce projet était élaboré (en décembre 2011) il ne nous semble pas vous avoir beaucoup entendu sur cette question.

3Mds€ et pas 10, ça fait une certaine différence. En effet, sur la base de la répartition appliquée pour 2014 (56% pour le bloc communal et 70% dans ce bloc pour les

communes) cela aurait donné une baisse de 784 M€/an pour les communes contre 588 M€. Ce n'est pas tout à fait la même somme, ni les mêmes conséquences et c'est aussi un contexte national auquel nous aurions eu à faire face et auquel nous avons échappé.

Autres élément de ce contexte, et non des moindres, la réforme des rythmes scolaires. Vous nous dites qu'il est nécessaire de « prendre le temps de l'analyse des premières expérimentations ». En ces temps d'agitations médiatiques, c'est effectivement nécessaire. Alors, que nous disent les premiers retours de ces premières expérimentations ? Que, contrairement à ce qui est véhiculé, raconté (souvent de manière partisane) dans une très grande majorité de communes qui ont mis en place cette réforme depuis la rentrée 2013, elle se déroule sans difficultés. Tout n'est pas parfait, tout n'est pas simple mais il faut mettre en place cette réforme qui prend en compte les rythmes des enfants et facilite les apprentissages. Mais tout n'est peut-être pas aussi noir, dramatique voire catastrophique que ce que certains voudraient nous faire croire...

Des mesures fiscales, décidées au niveau national, vont également impacter le budget de Talant : la hausse de la TVA (partiellement compensé par la hausse du taux du FCTVA).

Mais, nous rappelons que le précédent gouvernement avait décidé d'augmenter la TVA de 19,6 à 21,2 soit +1,6 point contre 0,4 point pour l'augmentation au 01 janvier prochain. Une augmentation 4 fois plus importante. L'impact n'aurait pas été le même pour les communes et nul doute que le « panier du Maire » aurait coûté un peu plus cher...

2 – CONTEXTE LOCAL ET PERSPECTIVES

1 - Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat semblent être au cœur du débat. L'état se désengage, telle est votre conclusion. A combien faut-il s'attendre ? Vous annoncez 0,752% des recettes réelles de fonctionnement. Sur la base du budget primitif 2013 cela donne une baisse d'environ 105 000€. Entre 2008 et 2012 (donc sous le précédent quinquennat), les dotations pour notre commune ont déjà diminué, sans que cela appelle le moindre commentaire de votre part et sans que vous nous expliquiez (comme vous le faites aujourd'hui) que cela allait réduire considérablement le train de vie de Talant.

Pour notre commune, la DGF va diminuer dans les deux prochaines années. Et c'est à prendre en compte dans l'élaboration du budget compte tenu des contraintes talantaises en particulier des ressources, peu élevées, issues de l'activité économique. Mais de là à dire que Talant ne pourra plus rien faire, il ne faut peut-être pas exagérer et il faut surtout se souvenir que dans d'autres circonstances (sous un autre gouvernement, avec un autre Président) cela aurait pu être bien pire, le désengagement de l'état 3 fois plus important...

2 - Impôts locaux :

Avant d'en venir aux perspectives, il faut faire un bilan :

- * le taux de la TH est de 17,03% et a augmenté de près de 11% ces 5 dernières années

- * celui de la TFB est de 29,26% et a augmenté de 2,85% ces 5 dernières années

- * le produit des impôts locaux a augmenté de plus d'1 M€ depuis 2008

En matière de fiscalité locale, vous prenez comme éléments de comparaison les taux de cinq autres villes de l'agglomération : Longvic, Quétigny, Chevigny Saint Sauveur, Chenôve et Fontaine-lès-Dijon. Considérons ces 5 villes, en prenant en compte les montants 2012 des impôts locaux par habitant : la moyenne est de 450€. Pour Talant, en 2012, c'est 607 €, un tiers de plus ! Le constat est net, implacable : les impôts locaux sont très élevés à Talant, bien supérieurs à ceux payés par nos voisins proches. Quelles perspectives fiscales proposez-vous ? « Ne pas augmenter les taux pour 2014... mais la décision ne sera prise définitivement qu'à la connaissance des niveaux exacts de dotations à percevoir ». Vous êtes donc en train de nous expliquer que vous

ne serez pas capables de dire, au moment du budget primitif, si les taux des impôts locaux augmenteront ou pas et que la décision ne sera prise qu'après les élections municipales.... Franchement, à qui voulez faire croire que vous ne serez pas capables d'évaluer, comme vous le faites régulièrement depuis de nombreuses années, le montant des dotations au moment du budget primitif ? Si c'est si compliqué, alors reportez le vote du budget en mars et surtout ne vous engagez pas maintenant !

3 - Réforme des rythmes scolaires :

En matière de dépenses, un point revient souvent (et pas que dans le DOB) : la réforme des rythmes scolaires. Cette mesure sera donc intégrée au budget 2014 et sera donc mise en place à Talant. Tant mieux ! Car on pouvait en douter compte tenu de certaines déclarations. Sur ce dossier, excepté au travers des communiqués de presse et des interviews de M. le Maire, nous ne sommes pas informés que ce soit en terme d'organisation (que voulez-vous faire ? où en est la concertation ?) où en terme de coût. Vous avancez le chiffre de 100 000 à 150 000 € (on est rassuré ce n'est pas les 500€ par élève dont parle M. COPPE !) mais on ne sait pas d'où vient ce chiffre... En tout état de cause, nous aimerions être associés aux réflexions et discussions sur le sujet.

Conclusion :

A entendre la majorité tout va donc devenir très compliqué à Talant (tant en fonctionnement qu'en investissement) à cause du « bilan sombre actuel » et de la baisse des dotations... Certes, le bilan est bien sombre ! Mais il ne date pas d'aujourd'hui, il est le fruit d'une histoire (de 10 ans) et d'une gestion. De même, la baisse de dotations n'est pas une nouveauté à Talant et aurait pu être bien pire dans d'autres circonstances, si l'état s'était désengagé à hauteur de 10 Mds€ d'euros comme le souhaitait, à l'époque, le Président Sarkozy.

Quant aux perspectives, aux projets pour notre ville, nous avons bien du mal à les trouver. Quels sont les futurs investissements pour notre ville ? A part nous dire qu'ils seront en retrait significatif vous ne nous dites pas grand-chose...

Pour nous, tout cela manque de souffle et de dynamisme !

Monsieur MENUT rappelle à Monsieur WOYNAROSKI que l'Etat a annoncé qu'il n'y aurait pas de changement au niveau des aides alors qu'on est déjà à - 5 %. Force est de constater qu'il y a bien un désengagement massif de l'Etat vis-à-vis des collectivités.

Il remarque que le groupe Vivre Talant a la manie de toujours rappeler le Président d'avant à tel point qu'on dirait qu'il leur manque. Il invite le groupe à changer de tactique.

Pour ce qui concerne les impôts : Monsieur MENUT estime que c'est une malhonnêteté flagrante de ne pas tenir compte de la rente de certaines communes. Il rappelle que le Grand Dijon verse 1,2 M d'euros à Talant alors qu'à Chenôve c'est plus de 6 M d'euros. Il ajoute qu'on pourrait avoir 3 M de mieux pour être dans la moyenne du Grand Dijon mais lorsque le Président du Grand Dijon a essayé d'harmoniser les choses, tous ses copains de Chenôve, Quetigny et Longvic lui sont tombés dessus. Donc où vous n'y connaissez rien ou ce n'est pas honnête.

Monsieur WOYNAROSKI n'est pas d'accord et demande qu'on ne leur fasse pas un procès d'intention.

Monsieur MENUT ajoute que lorsque que l'on veut faire des comparaisons il faut tenir compte de tout et notamment regarder le coût des dépenses par habitant. Il rappelle que l'on est bien classé et que la commune est bien tenue.

Pour la réforme des rythmes scolaires : on la fera ou on ne la fera pas. Il remarque qu'il est plutôt rare de voir les parents eux-mêmes distribuer des tracts contre une réforme. Il constate que ce qui se fait aujourd'hui n'a plus rien à voir avec la réforme. Monsieur MENUT trouve que le ministre est borné et ne veut rien entendre.

Départ de Monsieur LERBRET à 20 H 15 (pouvoir à Madame PULH).

Monsieur MENUT ajoute qu'il faut lire la réforme qui montre bien l'amateurisme de ce ministre et souhaite que le ministre revoie sa copie. D'ailleurs rien ne dit qu'on appliquera la loi et d'ici là elle aura peut-être sauté car lorsqu'une réforme est mauvaise on la change. Une grande partie du problème vient de la façon dont a été fait le décret.

Puis Monsieur MENUT donne la parole à Monsieur TRAHARD.

Monsieur TRAHARD pour le groupe « Talant Avenir » déclare :

M. Le Maire, Mesdames & Messieurs les Adjointes, chers collègues,

Permettez-nous en préambule de cette intervention de remercier les services pour le travail réalisé et les éléments qui viennent de nous être présentés.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils n'ont pas démerité. En effet, ils nous permettent, nous élus de la Ville de Talant, de préparer l'année 2014 avec le plus de professionnalisme possible, en nous démenant au milieu d'un cadre politique national inconstant, incohérent et incompétent.

Vous le voyez, le cadre budgétaire qui nous est proposé pour 2014 est empreint de sagesse et de prudence. Après des années de remise à niveau des équipements et des bâtiments municipaux, et un niveau d'investissement jamais atteint ces 10 dernières années, la réussite des projets sur les quartiers du Belvédère et Libération en témoignent, il est de notre responsabilité politique de participer à l'effort national de redressement des comptes publics, en maîtrisant nos charges MAIS sans faire les poches des Talantais.

En effet, notre position communale n'est pas évidente, devant l'avalanche des dépenses subies et les pseudo-économies faites par l'Etat sur le dos des collectivités locales.

Vous voulez quelques exemples ? Il suffit de piocher dans la liste officielle donnée par le DOB du Grand Dijon. Tout cela dans une normalité sidérante et un silence fracassant qui est bien à l'opposé des mensonges de la Gauche lors des budgets sous la Présidence Sarkozy où les dotations ont été maintenues il faut le redire, sans relâche.

- ✓ Les Contrats d'Avenir : le gouvernement veut sponsoriser la baisse du chômage, mais c'est aux collectivités locales qu'il est demandé d'embaucher. Sur Talant, nous profiterons de ce dispositif certes, mais dans la limite de nos réels besoins (cad. 2 postes).
- ✓ La revalorisation des catégories C, plus de 100.000 € pour la Ville de Talant, qui constitue un frein à l'embauche de nouveaux collaborateurs. On augmente le coût du travail sans pouvoir augmenter le volume ni le nombre d'heures travaillées et donc sans se donner des capacités d'embauche. Bien joué en temps de crise !!
- ✓ La réforme des retraites ; une charge supplémentaire de 45.000 € pour la ville.

✓ Et j'en passe ... La hausse de la TVA, le versement transport, la péréquation horizontale etc. etc. la liste s'allonge de jour en jour

Et la politique de la ville ? Que dire des incertitudes qui pèsent depuis 18 mois sur le sujet par les remises en cause systématiques et obstinées des politiques antérieures. Malgré tous nos efforts, la situation de certains habitants ne s'améliore pas, car même à Talant le chômage ne baisse pas. La cohésion sociale et la Réussite éducative restent des domaines où un fort soutien est nécessaire. Tout supprimer ou même fortement diminuer serait dommageable. Un budget de 200 000€ pour la ville de Talant est en jeu, il se fragilise et sa pérennisation est plus qu'incertaine

L'Etat veut nous faire croire qu'il réduit son déficit. En effet, il réduit les dotations aux communes (entre 150.000 et 200.000 euros pour Talant en 2014), mais sans donner aux communes les moyens de compenser ces pertes financières. Que vont faire les communes ? Prendre cet argent aux contribuables ? A Talant nous ne pouvons nous y résoudre.

Autre tentative de fric-frac gouvernemental, plus digne des Pieds Nickelés que d'Arsène Lupin d'ailleurs, la réforme des rythmes scolaires. Voilà un exemple de décision gouvernementale absurde, que l'Etat tout-puissant demande aux communes d'assumer alors qu'elles n'ont rien demandées ; Bel exemple de courage ! Et pour Talant, l'addition risque d'être salée avec une première estimation de 150.000 euros en année pleine.

Que nous ayons étudiés 4 jours, 4 jours et demi ou 5 jours, nous sommes tous capables, sans temps périscolaire, de faire l'addition :
Revalorisation des catégories C + réforme des retraites + baisse des dotations + réforme des rythmes scolaires = a minima 450.000 euros que le Gouvernement détourne des finances communales pour financer sa politique !

Que nos concitoyens se rassurent, la municipalité ne sera pas en 2014 le complice du braquage fiscal des Talantais !

La gestion municipale et notamment la maîtrise du niveau d'endettement communal nous permet de ne pas prévoir en 2014 de progression des taux d'imposition sur la part communale.

Des sacrifices et de la rigueur supplémentaires seront faits dans la gestion communale, tout en maintenant la qualité des services rendus à la population et les investissements courants d'entretien des bâtiments, voiries et équipements communaux.

Nous resterons vigilants tout au long de cette année 2014 pour mesurer l'impact des diktats à venir sur les finances de la ville, en ayant le doux espoir que notre capacité d'autofinancement ne fonde pas comme neige au soleil.

Il n'est pas dans notre volonté, et ce ne serait d'ailleurs pas responsable, de devoir faire repartir la dette et la fiscalité pour financer des rêves, des idéaux, des fantasmes d'un autre qui, parce que son porte-monnaie est vide et parce qu'il est lâche, se sert dans celui des plus économes et responsables.

Même s'il faut rester prudent et relativiser l'impact global pour les Talantais, nous pouvons donc nous satisfaire de la solidarité fiscale envers les habitants, avec la mobilisation de chacun des élus de la Majorité et des services municipaux pour contenir le niveau des prélèvements, là où nous avons encore notre mot à dire.

Le Groupe Majoritaire Talant Avenir plébiscite donc cette gestion communale, et c'est ce vœu qui nous servira de cadre lors de l'élaboration du Budget 2014.

Monsieur MENUT remercie Monsieur TRAHARD pour ce brillant résumé.

Madame PULH remarque qu'on a bien entendu puisque c'était deux fois la même chose.

Monsieur MENUT répond que l'on peut recommencer. Tous les conseillers présents peuvent le faire.

Monsieur MENUT constatant qu'il n'y a plus d'interventions demande aux conseillers municipaux de prendre acte que la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014 a bien eu lieu et précise que ça n'engage personne sur les idées exposées.

Les Conseillers Municipaux ont pris acte à l'unanimité.

7. SPLAAD - pacte d'actionnaires

Monsieur RUINET informe le conseil municipal que la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) a proposé à ses différents actionnaires de signer un pacte d'actionnaires.

L'objectif de ce pacte est de définir les règles de contrôle des actionnaires minoritaires sur la structure.

Le projet de pacte a été présenté.

La commission Finances et Vie Economique du 7 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- autorisé Monsieur le Maire à signer le pacte d'actionnaires,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Création du nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents

Monsieur FALIZE rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juin 2013 par laquelle il a été demandé au préfet de Côte d'Or, en vue d'engager la procédure de réorganisation des collectivités compétentes en aménagement/entretien des cours d'eau, de prendre un arrêté de périmètre incluant 117 communes du bassin versant de l'Ouche, ceci dans l'objectif de la création d'un EPCI unique.

A la suite, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rendu un avis favorable lors de sa séance du 5 septembre 2013.

Sur ces avis, le Préfet a fixé par arrêté du 9 septembre 2013 le périmètre d'un nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents.

La Commune de Talant dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis.

Par ailleurs, ce futur syndicat ayant pour vocation de reprendre la compétence exercée par l'actuel SMEABOA, et par extension des syndicats qui en sont membres, il convient de dissoudre les syndicats ayant pour seul objet l'entretien des cours d'eau, pour ensuite rassembler, au sein d'une structure nouvelle et élargie, l'ensemble des communes du nouveau périmètre.

En ce qui concerne Talant, il s'agit de la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS).

Enfin, il est nécessaire de rendre un avis sur le projet de statuts du nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents et de nommer les représentants de la Ville de Talant à la commission géographique dont elle dépend selon l'article 10. Monsieur MENUT propose 4 représentants de la majorité et 2 représentants de l'opposition.

La Commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- émis un avis favorable au périmètre du nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents, fixé par arrêté préfectoral du 9 septembre 2013,
- approuvé la dissolution du syndicat auquel elle adhère : le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS), ainsi que la restitution du passif et de l'actif au prorata de la population,
- émis un avis favorable au projet de statuts du nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents,
- nommé comme représentants de la Ville de TALANT à la commission géographique Ouche Urbaine : Gilbert MENUT, Michel FALIZE, Yves MARTINEZ, Nadine LABRUNERIE, Gérard LERBRET, Michèle PULH,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Site Libération - Convention de développement - Avenant n°1

Monsieur FALIZE expose au Conseil Municipal :

Par délibération n° 20090064 en date du 02 juin 2009, le conseil municipal a mandaté Monsieur le Maire pour signer une convention de Développement avec la Société Cirmad permettant de valoriser une parcelle de terrain dénommée « Site Libération » dont la Ville de Talant était propriétaire.

Cette convention signée le 11 juin 2009 comportait les études de faisabilité du programme, les études préalables à sa réalisation et le développement de l'opération avec différents partenaires investisseurs et utilisateurs.

Par actes authentiques de vente, la Ville de Talant a vendu à la Société Cirmad les lots A, B1, B2 et C pour une superficie totale de 1 ha 37 a 16 ca.

Par contre, la Société Cirmad n'envisage pas d'acquérir le lot D cadastré BI N° 154 d'une surface de 16 a 19 ca sur lequel se trouve une bâtisse du XIX siècle.

En conséquence il convient de conclure entre les parties un avenant clôturant la convention de développement signée le 11 juin 2009.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé les termes de l'avenant n° 1 à la convention de développement signée le 11 juin 2009 entre la Ville de Talant et la Société Cirmad,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer ledit avenant n° 1 ainsi que tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Convention financière entre la SAS BELVEDIS et la Commune de TALANT

Monsieur MARTINEZ expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

La SAS BELVEDIS a prévu d'implanter un point de distribution *Drive* à l'arrière de son magasin *Super U* situé au 8 rue Charles Dullin à Talant. Pour cela une structure sera réalisée dans le cadre d'un arrêté d'occupation du domaine public sur le parking situé entre le Jardin des Oiseaux et le centre commercial « Le Point du Jour ».

Sa mise en œuvre nécessite des travaux sur le domaine public pour adapter les équipements et l'aménagement existants.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 000 € TTC. La participation de la SAS BELVEDIS s'élève à 100 % du montant.

La Ville de TALANT est désignée Maître d'Ouvrage des travaux à réaliser.

A cette fin une convention financière entre la SAS BELVEDIS et la Ville de TALANT doit être établie.

Madame MOLLO demande quelle est l'emprise au sol ? Monsieur FALIZE répond que cela correspond à deux places de parking.

La Commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la convention financière qui a été présentée,
- désigné la Ville de TALANT comme Maître d'Ouvrage des travaux à réaliser,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention financière ainsi que tout acte à intervenir pour son application et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Dénomination d'un square - Square des quatre jeudis

Madame LABRUNERIE propose au Conseil Municipal la dénomination suivante relative au square public situé rue Paul Langevin :

« Square des quatre jeudis »

Un plan mentionnant le lieu concerné a été présenté.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la dénomination susvisée,
- mandaté Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Convention refuge LPO Cour du Roy - Coulée Verte

Monsieur FALIZE expose au Conseil Municipal :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France et son réseau d'Associations Locales LPO développent des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Refuges LPO ».

C'est un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie.

Dans ce cadre, la commune de Talant souhaite créer un « Refuge LPO » sur les sites de la Cour du Roy et de la Coulée Verte en respectant les principes de la Charte des « Refuges LPO » à savoir :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

Aussi bien, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec « la LPO Côte-d'Or » pour la création d'un « Refuge LPO » sur les sites de la Cour du Roy et de la Coulée Verte.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la création d'un « Refuge LPO » sur les sites de la Cour du Roy et de la Coulée Verte,
- autorisé Monsieur le Maire à signer avec la « LPO Côte-d'Or » la convention s'y rapportant ainsi que tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Convention refuge LPO école Jean Macé

Monsieur FALIZE expose au Conseil Municipal :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France et son réseau d'Associations Locales LPO développent des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Refuges LPO ».

C'est un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie.

Dans ce cadre, la commune de Talant souhaite créer un « Refuge LPO » sur le site de l'école Jean Macé en respectant les principes de la Charte des « Refuges LPO » à savoir :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

Aussi bien, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec « la LPO Côte-d'Or » pour la création d'un « Refuge LPO » sur le site de l'école Jean Macé.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé la création d'un « Refuge LPO » sur le site de l'école Jean Macé,

- autorisé Monsieur le Maire à signer avec la « LPO Côte-d'Or » la convention s'y rapportant ainsi que tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14. Dispositif d'investissement locatif Duflot, demande d'agrément

Monsieur FALIZE expose au Conseil Municipal : La loi de finances pour 2013 a mis en place au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2016, un nouveau dispositif en faveur de l'investissement locatif intermédiaire, appelé dispositif «Duflot».

Au regard des difficultés générées par le précédent dispositif «Scellier», ce nouveau dispositif a été recentré d'une part, d'un point de vue spatial, sur les territoires où le marché locatif est tendu (zones A et B1) et d'autre part, d'un point de vue social, par un abaissement des niveaux de loyer et des plafonds de ressources des locataires. En contrepartie, cet investissement locatif ouvre droit à une réduction d'impôt calculée sur le prix d'acquisition du logement, plafonné.

Il est souligné que cette offre locative, complémentaire au logement à loyer modéré, répondrait aux besoins de certains profils de ménages résidant sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, dont notamment des salariés d'entreprises et agents d'administrations en mobilité.

Ainsi, le dispositif d'investissement locatif «Duflot», prenant en compte la solvabilité des locataires par ses conditions de maîtrise du loyer, constituerait un levier pour satisfaire cette demande. Il s'inscrirait dans les objectifs de développement et de diversification de l'offre de logements du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Dijon, en articulation avec les enjeux de la convention ANRU d'agglomération.

Les communes du Grand Dijon situées en zone B2, ce qui est le cas de Talant, sont éligibles au dispositif «Duflot» de manière transitoire jusqu'au 30 juin 2013.

Après cette date, elles ne seront plus éligibles sauf à titre exceptionnel et dérogatoire nécessitant un agrément à solliciter auprès du Préfet de la région Bourgogne.

Dans ce cadre et par courrier en date du 8 octobre 2013, Monsieur le Maire de Talant a demandé à Monsieur le Préfet de la région Bourgogne de prendre acte de la demande d'agrément dérogatoire en zone B2 de la commune de Talant sous réserve de l'avis favorable du Conseil Municipal.

Aussi bien, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'agrément dérogatoire en zone B2 de la commune de Talant.

La commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- émis un avis favorable à la sollicitation de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne concernant l'agrément relatif au dispositif d'investissement locatif intermédiaire «Duflot» pour la commune de Talant relevant de la zone B2,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Protocole d'accord Ville de Talant/Pertuy Construction

Monsieur FALIZE expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

La convention consolidée d'agglomération ANRU Grand Dijon du 21 mars 2007 prévoit, la déconstruction de 112 logements avenue du Mail à TALANT suivie de la construction de

42 logements sociaux et de 20 logements en accession sociale par L'Office Public de l'Habitat de la Côte d'Or « ORVITIS ».

La réalisation de ces travaux a été confiée par ORVITIS à l'entreprise PERTUY Construction

Cette opération nécessite la réalisation de travaux conjoints de rénovation des trottoirs :

- remise en état du domaine public après les travaux par PERTUY Construction
- rénovation des espaces publics vieillissants sur l'avenue du Mail par la Ville de TALANT.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 8 458.11 € TTC. La participation de PERTUY Construction s'élève à 50 % du montant.

Le règlement par PERTUY Construction à la Ville de TALANT interviendra à l'issue des travaux, postérieurement au règlement des prestataires, après émission d'un titre de recettes.

La Ville de TALANT est désignée Maître d'Ouvrage des travaux à réaliser.

A cette fin un protocole d'accord entre PERTUY Construction et la Ville de Talant doit être établi.

La Commission Développement Durable et Patrimoine du 14 novembre 2013 a émis un avis favorable et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé le protocole d'accord qui a été présenté,
- désigné la Ville de TALANT comme Maître d'Ouvrage des travaux à réaliser,
- autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que tout acte à intervenir pour son application et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.